

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 31/03/2023

Nombre de membres présents : 15

Date d'affichage : 07/04/2023

Séance du 6 avril 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE 6 AVRIL à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Ludovic MARLOT, Christian CHAMAYOU, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, Dominique GERARD, Christine CHRETIEN, Benoît MARQUES, Mohamed BOUMEDIENNE, Caroline CANTIE, Nathalie DEGUDE, Olivier REGNAULT, Nadine HERAL

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Richard FERNANDEZ

Objet : Budget primitif 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 1 542 876,39 €

Fonctionnement : 1 222 756,41 €

Investissement : 320 119,98 €

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

Le produit des contributions directes :	481 054,00 €
Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat	4 828,00 €
Autres taxes.....	19 000,00 €
Dotations de l'état	136 959,00 €
FPIC	20 400,00 €
Les revenus des immeubles.....	10 000,00 €
Les ventes de produits et de prestations	68 920,00 €
(restauration scolaire, garderie, mise à disposition du personnel, ...)	
L'atténuation de charges (remboursement de salaire)	7 000,00 €
Le remboursement des intérêts d'emprunts transférés.....	12 376,00 €
Les autres produits	1 005,00 €
L'excédent de fonctionnement reporté	461 214,41 €
Total des recettes de fonctionnement :	1 222 756,41 €

Les dépenses de cette section regroupent :

Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services(charges à caractère général)	455 790,00 €
Les charges de personnel	384 700,00 €
Les intérêts des emprunts	16 000,00 €
L'atténuation de produits (dont prélèvement FPIC)	1 600,00 €
Les dépenses de gestion courante	93 105,00 €
L'attribution de compensation	105 000,00 €
Les charges exceptionnelles.....	2 500,00 €
La dotation aux amortissements.....	6 000,00 €
Le virement à la section d'investissement	136 061,41 €
Total des dépenses de fonctionnement :	1 222 756,41 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

Le FCTVA :	16 000,00 €
La taxe d'aménagement	20 000,00 €
La dette récupérable	21 114,00 €
Les subventions.....	21 695,00 €
L'attribution de compensation d'investissement	17 659,00 €
La dotation aux amortissements.....	6 000,00 €
Le virement de la section de fonctionnement	136 061,41 €
L'excédent reporté	76 590,57 €
Les crédits de reports 2023 en recettes	5 000,00 €
Total des recettes d'investissement :	320 119,98 €

Les dépenses de cette section regroupent :

Les dépenses d'équipement	197 407,92 €
Les crédits de reports 2023 en dépenses	16 262,06 €
Le remboursement en capital des emprunts.....	57 000,00 €
La taxe d'aménagement	29 450,00 €
Les dépenses imprévues.....	20 000,00 €
Total des dépenses d'investissement :	320 119,98 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature comptable M 14,

APRES AVOIR DELIBERE, à la majorité des membres présents par 12 voix POUR, 3 CONTRE (Benoit MARQUES, Mohamed BOUMEDIENNE, Caroline CANTIE),

▪ **ADOPTE** le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 542 876,39 € dont :

- 1 222 756,41 € **en fonctionnement**
- 320 419,98 € **en investissement**

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les, jours, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Certifie exécutoire
Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié

Le Maire

Jérôme CASIMIR

Secrétaire de séance

